

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture-Bousse

Séance du 15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze novembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture-Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 16

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,

M. Francis DAVOUST, Mme Laurence NICOLAS, M. Jean-Pierre NICOLAS, M. Michel LAMI, **Adjoints**,

Mme Elodie BREARD, M. Cédric LARCHER, M. David DEGENETAIS, M. Jean-Marie LUCIANI, M. Sébastien MERTZ, Mme Marie-Christine MICHEL, Mme Sandrine SALESSES, Mme Khadija VACHEZ, et Mme Corinne WILHELMY **Conseillers municipaux**.

Absents / excusés : Mme Muriel DESRAYAUD

Mme Nadine HANNE donne pouvoir à Laurence NICOLAS

M. Jean-Pierre OSMONT donne pouvoir à Sandrine SALESSES

Mme Jocelyne PASQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

ORDRE DU JOUR

- ✚ Finances – Demandes de subventions (FdC)
- ✚ Finances – Attribution d subvention
- ✚ Urbanisme – Soumission à Déclaration Préalable des divisions foncières
- ✚ Rapport des commissions
- ✚ Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Finances – Demandes de Subventions

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que différents travaux envisagés par la commune peuvent faire l'objet de demande de subvention au titre des fonds de concours de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie et du Département de l'Eure.

Les projets sont :

- Achat de mobiliers pour la bibliothèque pour 2 444.76 € HT

Il propose de demander des subventions selon les plans de financement suivants :

Projet	Conseil départemental	EPN	Auto-financement
Mobilier pour la bibliothèque		1 222.38 €	1 222.38 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation du projet sus mentionnés

APPROUVE les devis présentés par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 1 222.38 € pour l'achat de mobiliers pour la bibliothèque

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets.

Objet : Finances – Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention faite par l'Association Sportive Automobile Club Andresien (ASACA).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

DECIDE d'attribuer la somme de 300 euros, à l'unanimité.

Cette somme sera imputée à l'article 65748.

Urbanisme – Soumission à Déclaration Préalable des divisions foncières

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article L115-3 du Code de l'urbanisme indique que dans les parties de commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, le conseil municipal peut décider, par délibération motivée, de soumettre, à déclaration préalable les divisions de propriétés.

Actuellement, en l'absence de délibération de la commune, les divisions de terrain ne sont pas soumises à déclaration préalable. De ce fait, lorsqu'un particulier divise sa propriété pour vendre un ou plusieurs lots, la commune n'en a connaissance qu'au moment où la vente intervient.

Cela permettra également, de dresser les arrêtés de numérotage en amont de toute démarche administrative.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le de code de l'urbanisme et notamment les articles, 115 -3, R421-23b,

Vu le plan d'urbanisme approuvé le 17 décembre 2019,

Considérant qu'en application de l'article L115-3, la commune peut s'opposer à la division si celle-ci, par son importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elle implique, est de nature à compromettre gravement le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques.

Lorsqu'une vente ou une location a été effectuée en violation des dispositions du présent article, l'autorité compétente peut demander à l'autorité judiciaire de constater la nullité de l'acte. L'action en nullité se prescrit par cinq ans à compter de la publication de l'acte ayant effectué la division.

Considérant qu'il y a lieu de tout mettre en œuvre pour contrôler les divisions foncières sur la commune, de préserver le tissu urbain aéré et maîtrisé, de protéger la qualité des paysages ruraux ainsi que la protection et l'équilibre des espaces naturels et agricoles.

DECIDE de soumettre à la déclaration préalable les divisions parcellaires des zones UAc, UBa et UBb.

Rapport des commissions

Conseils d'école par Michel LAMI

- Conseil d'école maternelle le 5 novembre : L'effectif 2024/2025 est de 68 élèves répartis en 17 PS, 24 MS et 27 GS. L'effectif de personnel communal est de 3 agents et 1 apprentie.

61 % de participation aux élections de parents d'élèves. Depuis le début d'année, se sont déroulés des exercices incendie, PPMS tempête et intrusion.

Les élèves se rendent de nouveau à la bibliothèque cette année. L'école et le SIVU collaborent sur un projet jeux de société.

Quelques dates : 29/11 spectacle de Noël, 13/12 goûter avec les parents, 17/12 visite du père Noël.

- Conseil d'école élémentaire le 7 novembre : L'effectif 2024/2025 est de 127 élèves.

55 % de participation aux élections de parents d'élèves. Depuis le début d'année, se sont déroulés des exercices incendie et PPMS intrusion. Il sera nécessaire d'ajouter un boîtier PPMS dans le bureau de la directrice.

Quelques dates : 14/12 marché de Noël, 28/06 Kermesse

- Jean-Pierre NICOLAS précise que les travaux d'installation de chauffage au restaurant sont enfin terminés.
- David DEGENETAIS tient à informer les élus de la mutualisation des la Police municipale pluri communale avec les policiers de Saint André de l'Eure dans le cadre du 50^{ème} Rallye Plaine et Vallées. La Préfecture a bien validé cette mutualisation. Notre chef de police prendra le commandement de ce groupe.
- Laurence NICOLAS remercie les élus qui ont participé à la relecture et la distribution du dernier bulletin municipal.
- En l'absence de Nadine HANNE, Laurence NICOLAS transmet les informations :
 - o La sortie cabaret du 13 octobre dernier c'est très bien passée. Les 118 participant sont ravis.
 - o Un thé dansant est prévu le 8 décembre 2024. Dans le cadre du Téléthon, un euro par entrée sera reversé.
 - o Les décorations et illuminations de Noël seront mises en place début décembre.
 - o Les vœux du maire seront présentés le 11 janvier 2025
 - o Les ateliers de pratique collective ont débuté à l'école de musique (110 inscrits)

Autres informations :

- Informations de Monsieur le Maire :
 - o Le Rapport d'activité d'Evreux Portes de Normandie 2023 est disponible en mairie.
 - o Un nouveau projet de Pôle culturel est présenté aux élus. Il s'agit d'une nouvelle construction qui regroupera un espace médiathèque et l'école de musique.
 - o Les travaux menés par EPN sur la gestion des eaux pluviales avancent. Il est prévu la réouverture de mares. Les tailles et emplacement restent toutefois en discussion avec les services d'EPN.
- Khadija renouvelle sa question sur les travaux d'élagage rue du parc. Les riverains ont pris contact avec les services de la mairie depuis les courriers qui leur ont été adressés. Ils vont entreprendre les tailles. Nous resterons vigilants au suivi.
- Corinne WILHELMY interpelle pour des problèmes de taille de végétaux également, au niveau de la rue de la Croix Jérôme. La taille a été faite d'un côté de la rue, mais il reste toujours un côté à couper.
- Pour compléter ces échanges, monsieur le maire indique que les agents de la commune vont faire un point de suivi pour ces haies débordantes.
- Cédric LARCHER fait un retour sur le week-end « Bricks » qui s'est déroulé fin octobre. 1650 visiteurs ont fait le déplacement. L'exposition était de qualité supérieure par rapport à la première édition. Il remercie chaleureusement Jean-Pierre NICOLAS, qui a participé à l'accueil des exposants qui restaient sur place.
- Khadija VACHEZ interroge le maire sur la remise en sécurité de l'équipement de Bousseuy. Ce dernier lui confirme que le nécessaire a été fait. Tous les équipements sont accessibles.
- Michel LAMI informe que la commune de Mousseaux a mis des rubalises temporaires et va mettre en place des barrières pour fermer ses accès aux chemins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 30 minutes

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie LUCIANI

Le Maire
Sylvain BOREGGIO

Conseil municipal du 15 novembre 2024

BOREGGIO	Sylvain	Maire	
DAVOUST	Francis	Adjoint au Maire	
NICOLAS	Laurence	Adjointe au Maire	
NICOLAS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
HANNE	Nadine	Adjointe au Maire	Donne pouvoir à Laurence NICOLAS
LAMI	Michel	Adjoint au Maire	
BREARD	Elodie	Conseillère Municipale	
DEGENETAIS	David	Conseiller Municipal	
DESRAYAUD	Muriel	Conseillère Municipale	Absente
LARCHER	Cédric	Conseiller Municipal	
LUCIANI	Jean-Marie	Conseiller Municipal	
MERTZ	Sébastien	Conseiller Municipal	
MICHEL	Marie-Christine	Conseillère Municipale	
OSMONT	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	Donne pouvoir à Sandrine SALESSES
PASQUIER	Jocelyne	Conseillère Municipale	Absente
SALESSES	Sandrine	Conseillère Municipale	
VACHEZ	Khadija	Conseillère Municipale	
WILHELMY	Corinne	Conseillère Municipale	